



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance n°6 de l'année 2014 du Conseil Municipal**

<b>Date de convocation :</b> 10 juillet 2014	<b>Date d'affichage :</b> 10 juillet 2014	<b>Membres en exercice : 19</b> <b>Présents : 14</b> <b>Votants : 18</b>	<b>Nombre de délibérations : 41</b>
---	--	--	-------------------------------------

L'an deux mille quatorze, le 15 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. MARCADET Emmanuel, M. FARSSAC Pascal, M. FORTIN Dominique, Mme COURTOIS Martine, M. PRUNEAU Jean-Claude, M. POIREL Romain, Mme PASSERON Agnès, M. BISCHOFF Philippe, Mme BEN MUSTAPHA Christelle, M. MENEGHINI David, M. SZKUDLAREK Edouard, M. MUGOT Eric, Mme JACSONT Geneviève, M. CARRASCO Alain.

Pouvoir : Mme TRIVIER Julie à M. PRUNEAU Jean-Claude, Mme SAHOUI Anbya à M. FARSSAC Pascal, Mme LAMBERT Sandrine à M. SZKUDLAREK Edouard, Mme LUBRANO Stéphanie à M. MARCADET Emmanuel

Absents : Mme TRIVIER Julie, Mme SAHOUI Anbya, Mme LAMBERT Sandrine, Mme LUBRANO Stéphanie, M. SAUNIER Louis

Secrétaire de séance : M. FARSSAC Pascal

---

**Délibération N° 2014-06-38**

**Délibération fixant la reprise des cartes de 15 bains de l'association de gestion de la piscine**

---

Etant donné que les tickets d'abonnement de la piscine achetés en 2013 à l'association de gestion de la piscine n'ont plus de valeur. M. le Maire propose un remboursement forfaitaire sur les bains restants sur les cartes de piscine 2013 :

- 1 € par bain restant pour les cartes des moins de 16 ans
- 2 € par bain restant pour les cartes des plus de 16 ans

Les remboursements se feront sous forme de bons d'achats en ticket d'entrée à la piscine. Les cartes d'abonnement de 2012 ainsi que les cartes vierges ne seront pas remboursées.

**À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la reprise des cartes de 15 bains de l'association de gestion de la piscine, ainsi que le non remboursement des cartes vierges et les cartes d'abonnement de 2012.**

Délibération certifiée exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture de  
Provins le : 24 juillet 2014

Affichage le : 24 juillet 2014

Publication : 24 juillet 2014

Pour copie certifiée conforme  
En mairie le 28 juillet 2014

Le Maire,  
Emmanuel MARCADET